

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 12 : juillet 2017

Situation mensuelle au 31 mars 2017

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS), en fournissant des éléments sur la situation infra-annuelle des organismes de sécurité sociale (sur le champ de l'essentiel des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV et de la CADES) établie sur la base des données comptables de ces organismes. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale (ASSO). Les résultats en fin de mois présentés ici ne peuvent être directement transposés en vue d'anticiper le niveau exact du résultat net attendu en fin d'exercice, tel qu'il est présenté dans le rapport de la CCSS de juillet 2017. Ils ne prennent en compte en effet ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte de certains éléments détaillés ci-dessous et des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. Cinq nouveaux régimes (chemin de fer français ; régie autonome des transports parisiens, les mines, la marine et les ouvriers des établissements industriels de l'Etat) sont désormais intégrés à cette publication qui couvre à présent 99% du champ des dépenses des régimes obligatoires de sécurité sociale de base, hors régime des retraites de la fonction publique de l'Etat qui n'est pas inclus dans le champ des ASSO. Cette publication intègre également la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et du RSI dans ce suivi mensuel à compter de 2015. Des éléments d'analyse conjoncturelle plus précis publiés par les caisses sont disponibles sur le portail : <http://www.securite-sociale.fr/A-la-une-sur-le-portal>. Contrairement aux données publiées dans les rapports de la CCSS, cette publication agrège les comptes de la branche vieillesse et du FSV.

Avertissement sur la comparabilité des exercices :

Comme pour chaque nouvel exercice, les publications relatives à l'exercice 2017 donnent lieu à des modifications par rapport aux précédents exercices. Pour être plus facilement comparable aux autres publications de la Commission des comptes de la sécurité sociale, le champ de la branche maladie présenté comprend l'ensemble des régimes intégrés à la protection universelle maladie (PUMa) soit les organismes suivants : CNAM, MSA, RSI, SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC. La branche des AT-MP est désormais isolée et correspond au seul régime général. Quant à la branche vieillesse, le regroupement retenu inclut la CNAVTS, le FSV et les régimes alignés sur le régime général, soit le RSI et le régime des salariés agricoles de la MSA, de façon à suivre la mise en place de la LURA (liquidation unique des régimes alignés).

Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués sur les exercices 2015 et 2016 afin d'obtenir des un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications précédentes.

Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra-annuel des comptes, limitant ainsi en partie la comparabilité avec les exercices précédents.

Branches : maladie de la PUMa, vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV et CADES

en milliards d'euros	2017 (p) *	% évol	Montant à fin Mars		Mars-17 / Mars-16	2017 poids
			2016	2017		
SOLDE	-5,8		-5,7	-5,7		
dont branche maladie (PUMa)	-4,1		-4,6	-3,0		
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-3,1		-2,9	-4,2		
dont branche famille	0,5		1,3	1,0		
dont branche AT-MP	0,9		0,5	0,5		
Total des dépenses	399,5	2,2%	94,3	96,3	2,1%	24,1%
Prestations sociales	367,2	2,3%	89,5	91,5	2,3%	24,9%
Transferts	19,8	1,0%	3,1	3,1	-1,1%	15,6%
Charges de gestion courante	12,3	-0,6%	1,7	1,7	-0,2%	13,6%
Autres charges	0,1	-15,4%	0,0	0,0	-44,9%	3,7%
Total des recettes	393,7	2,8%	88,6	90,6	2,2%	23,0%
Cotisations sociales	220,1	2,7%	54,4	55,1	1,2%	25,0%
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,2	71,8%	0,8	1,1	25,9%	17,2%
CSG	90,3	0,7%	19,8	20,6	3,8%	22,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	61,5	3,4%	11,3	12,2	8,5%	19,9%
Charges liées au non recouvrement	-1,9	12,2%	-0,4	-0,4	-0,6%	22,3%
Transferts	12,8	0,6%	1,7	1,5	-13,3%	11,8%
Autres produits	4,8	-4,9%	1,0	0,6	-42,8%	11,8%
CADES - endettement net	-120,9	-11,0%	-131,9	-132,4	0,4%	

* : Prévisions de la CCSS de juillet 2017

Le solde de mars 2017 s'établit au même niveau que celui de mars 2016 (-5,7 Md€) malgré des écarts sur les soldes par branche. La progression des dépenses sur les trois premiers mois est très légèrement moins rapide que celle de l'ensemble des recettes (+2,1% et +2,2% respectivement).

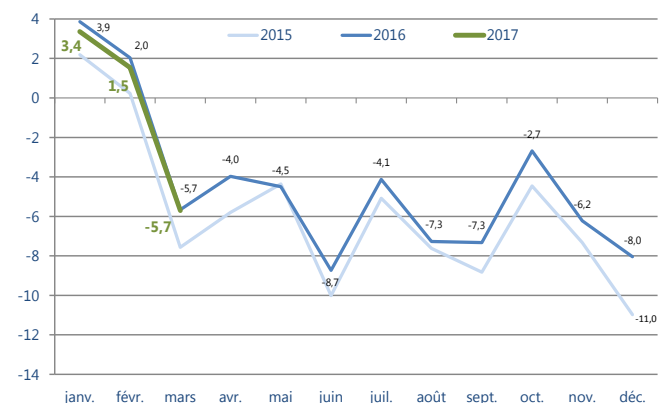
Les cotisations participent à la croissance des recettes pour 0,8 point. La croissance des cotisations se situe en deçà de l'augmentation de la masse salariale du régime général (+2,9% au 1^{er} trimestre sur un an) principalement en raison de la baisse des cotisations famille en application du pacte de responsabilité.

La CSG contribue pour 0,9 point à la progression des recettes au 1^{er} trimestre, les autres contributions, impôts et taxes pour 1,1 point. La hausse des cotisations prises en charge par l'Etat (+25,9% pour une contribution de 0,2 point) résulte de l'intégration dans le champ de la compensation par l'Etat des mesures d'exonération concernant les aides à domicile, les ateliers et chantiers d'insertion, l'Accre et les associations intermédiaires en application de la loi de finances pour 2017.

Le profil des soldes sur les trois premiers mois de 2017 est quasiment aligné sur celui de l'année dernière.

L'endettement net de la CADES progresse de 0,4% à fin mars 2017. Il devrait baisser de 11 % sur l'ensemble de l'année, en l'absence de nouvelle reprise de dette. L'endettement devrait se réduire au fur et à mesure de l'année pour se rapprocher de la cible prévue.

Branches : maladie de la PUMa, vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP et FSV • Soldes cumulés (en Md€)



Branche maladie (PUMA) ¹

en milliards d'euros	2017 (p) * % évol		Montant à fin Mars		Mars-17 / Mars-16	poids 2017
			2016	2017		
Total des dépenses	205,6	3,1%	49,7	51,0	2,4%	24,8%
Prestations sociales	193,0	3,2%	47,6	48,9	2,8%	25,3%
Transferts	5,9	7,2%	1,1	1,0	-11,5%	16,8%
Charges de gestion courante	6,7	-0,4%	1,1	1,1	0,3%	15,8%
Autres charges	0,1	-13,2%	0,0	0,0	-58,0%	2,4%
Total des recettes	201,5	3,6%	45,2	47,9	6,1%	23,8%
Cotisations sociales	90,0	3,2%	22,0	22,7	3,2%	25,2%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,8	77,2%	0,4	0,5	28,2%	17,4%
CSG	70,6	0,6%	15,6	17,3	10,5%	24,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	32,5	9,6%	6,0	6,9	14,6%	21,3%
Charges liées au non recouvrement	-0,9	5,6%	-0,2	-0,2	-3,6%	21,9%
Transferts	2,9	3,1%	0,6	0,4	-27,2%	13,8%
Autres produits	3,5	-8,3%	0,7	0,3	-59,3%	8,3%
SOLDE	-4,1		-4,6	-3,0		

* : Prévisions de la CCSS de juillet 2017

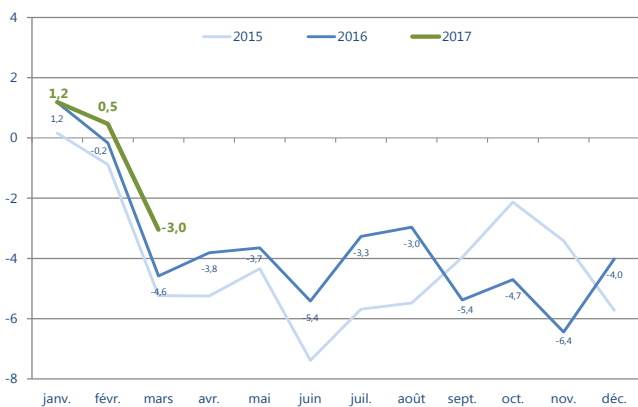
La progression des recettes fin mars 2017 fait baisser le déficit de la branche maladie par rapport à fin mars 2016 (de -4,6 Md€ à -3,0 Md€) et l'amène à niveau plus bas que la prévision de la LFSS pour 2017 (-4,1 Md€). Les recettes bénéficient de la dynamique de la masse salariale du secteur privée (en évolution trimestrielle de +1,1% au 1^{er} trimestre 2017) et de l'augmentation du taux de cotisation maladie de 0,05 point en application de la LFSS pour 2017. Ce dynamisme est renforcé par l'encaissement en janvier 2017 de 1,5 Md€ de cotisations du secteur public dont le versement par l'Etat était anticipé au mois de décembre les années précédentes. La forte progression de la CSG de 10,5% s'explique par une augmentation de la quotité de CSG affectée à la branche maladie entre les encaissements de début 2016 (pour leur partie se rattachant comptablement à l'exercice 2015) et ceux de 2017 (pour leur partie se rattachant comptablement à l'exercice 2016).

Les autres contributions impôts et taxes progressent de 14,6% en hausse plus importante que la prévision (+9,6%). Cette hausse importante découle de l'affectation par la LFSS 2017 de la quasi-totalité des droits de consommation sur les tabacs à la CNAM et de l'augmentation de la part de la taxe sur les salaires affectée à la branche maladie.

La dynamique des prestations sociales (+2,8%) est légèrement inférieure à la prévision (+3,2%) malgré des dépenses de soins de ville de la CNAM dynamiques (+3,7%), essentiellement en raison d'un effet jours ouvrés défavorable. Par ailleurs, les dépenses médico-sociales augmentent fortement du fait du transfert à la branche maladie du financement des établissements et services d'aide par le travail.

Les soldes mensuels du début de l'année 2017 sont plus élevés qu'en 2016 en raison des modifications d'affectation de recette.

Branche maladie (PUMA) ¹ • Soldes cumulés (en Md€)



¹ : La PUMA (protection universelle maladie) regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAMTS, MSA, RSI, SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

Branche vieillesse des régimes alignés ²

en milliards d'euros	2017 (p) * % évol		Montant à fin Mars		Mars-17 / Mars-16	poids 2017
			2016	2017		
Total des dépenses	138,6	1,5%	32,4	33,0	1,8%	23,8%
Prestations sociales	128,9	1,8%	31,4	31,9	1,5%	24,7%
Transferts	7,8	-1,7%	0,8	0,9	11,9%	11,5%
Charges de gestion courante	1,9	-2,4%	0,2	0,2	5,3%	0,0%
Autres charges	0,0	-29,7%	0,0	0,0	-82,1%	11,6%
Total des recettes	135,4	1,5%	29,5	28,7	-2,7%	21,2%
Cotisations sociales	87,3	3,4%	20,9	21,7	3,4%	24,8%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,5	73,5%	0,3	0,4	32,1%	17,2%
CSG	9,5	0,2%	1,8	0,8	-54,0%	8,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	21,1	-7,7%	3,8	3,2	-15,7%	15,1%
Charges liées au non recouvrement	-0,7	19,3%	-0,1	-0,1	9,3%	18,5%
Transferts	15,7	0,0%	2,8	2,7	-2,4%	17,4%
Autres produits	0,1	-8,0%	0,0	0,1	11,2%	69,7%
SOLDE	-3,1		-2,9	-4,2		
dont CNAV + FSV	-3,1		-2,7	-3,7		
dont RSI	0,0		-0,4	-0,5		
dont MSA Salariés	0,0		0,2	0,0		

* : Prévisions de la CCSS de juillet 2017

Le solde de la branche vieillesse à fin mars est plus dégradé que celui de l'année 2016 à la même date (-4,2 Md€ contre -2,9 Md€).

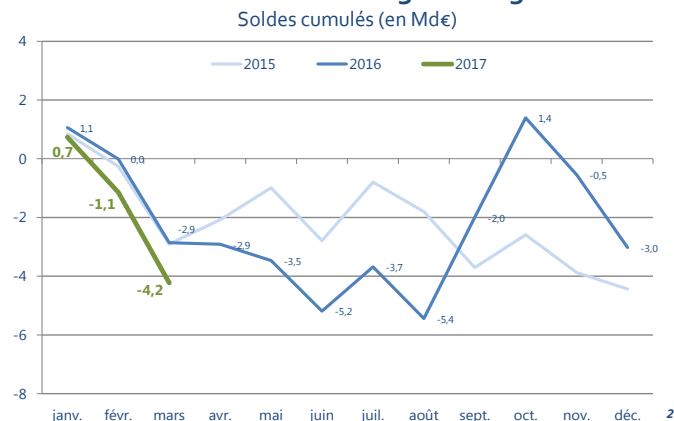
Les prestations sociales progressent de 1,5% contre une prévision de +1,8% pour la CCSS de juillet 2017. Cette évolution s'explique par un flux de départs en retraite plus faible qu'au 1^{er} trimestre 2016 en raison du report de l'âge de départ sans décote.

Les recettes sont en baisse en raison du recul de la CSG et des autres contributions, impôts et taxes. Le FSV n'étant plus affectataire de la CSG sur les revenus d'activité et de remplacement depuis 2016, la baisse de -54% s'explique par l'absence totale d'encaissements sur ces assiettes en 2017 tandis que des reliquats au titre de 2015 ont été encaissés au mois de janvier 2016. Seuls les prélèvements sociaux sur les revenus du capital (dont la CSG) sont attribués au FSV et sont pour une large part perçus au cours du dernier trimestre de l'année, d'où la faiblesse des encaissements du premier trimestre (moins de 10% de la prévision sur l'année). La baisse des impôts et taxes a pour origine des modifications d'affectation de recettes : le FSV ne perçoit plus de taxe sur les salaires et la part de la CNAV a été réduite. En contrepartie, cette dernière reçoit l'intégralité (contre 41,7% en 2016) de la recette de contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), recette qui est perçue essentiellement au mois de mai. Ces modifications d'affectation de recettes, dont les calendriers de perception sont différents, changent les profils infra-annuels.

Les cotisations sont en ligne avec la prévision (3,4%). La progression s'explique à la fois par la croissance de la masse salariale au cours du 1^{er} trimestre et par l'augmentation des cotisations salariales déplafonnées (0,4% contre 0,35%) et des cotisations patronales déplafonnées (1,9% contre 1,85%) au 1^{er} janvier.

Les soldes mensuels du début de l'année 2017 restent parallèles à ceux de l'année 2016 mais toutefois plus faibles en raison du décalage de perception des recettes expliqué ci-dessus.

Branche vieillesse des régimes alignés ² •



² : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe la CNAVTS, le FSV et les branches vieillesse de base du RSI et des salariés agricoles de la MSA.

Branche famille

en milliards d'euros	2017 (p) *	%	Montant à fin Mars		Mars-17 / Mars-16	poids 2017
			2016	2017		
Total des dépenses	49,6	-0,1%	11,1	11,3	1,9%	22,9%
Prestations sociales	36,5	0,2%	8,3	8,5	2,6%	23,3%
Transferts	10,1	-0,7%	2,5	2,5	0,4%	25,0%
Charges de gestion courante	2,9	-0,7%	0,3	0,3	-5,2%	9,6%
Autres charges	0,0	-16,6%	0,0	0,0	32,0%	12,0%
Total des recettes	50,0	3,0%	12,4	12,4	-0,3%	24,7%
Cotisations sociales	30,3	0,5%	8,3	7,5	-9,8%	24,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,8	63,0%	0,1	0,2	21,2%	18,7%
CSG	10,1	2,2%	2,4	2,5	2,6%	24,4%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	7,9	14,0%	1,4	2,1	46,8%	27,0%
Charges liées au non recouvrement	-0,2	-6694,5%	-0,1	-0,1	-8,8%	39,5%
Transferts	0,4	0,5%	0,1	0,1	2,1%	21,9%
Autres produits	0,8	1,1%	0,1	0,1	-3,8%	15,3%
SOLDE	0,5		1,3	1,0		

* : Prévisions de la CCSS de juillet 2017

Le solde de la branche famille est excédentaire à la fin du premier trimestre 2017 mais à un niveau plus faible que celui de 2016 à la même date.

Le recul s'explique par une diminution des recettes. Les cotisations sont en baisse de 9,8%, en raison de l'extension de la baisse du taux des cotisations famille aux salaires compris entre 1,6 et 3,5 Smic à compter d'avril 2016. Au premier trimestre 2016, cette baisse n'avait donc pas encore eu lieu.

La baisse des recettes est toutefois atténuée par une nette augmentation des impôts et taxes (+46,8%) provenant surtout de la taxe sur les salaires dont la part affectée a doublé entre 2016 et 2017 (19,2% contre 38,74%). En contrepartie, la branche famille n'est plus affectataire de droits de consommation sur les tabacs. Cette suppression reste peu perceptible en ce début d'année dont les encaissements se rapportent encore largement à l'année précédente.

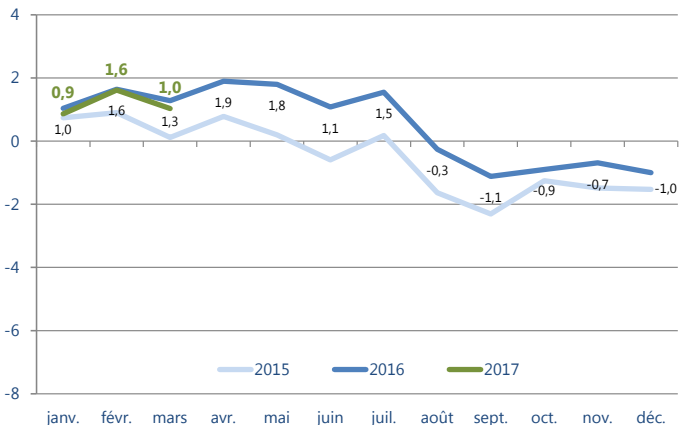
La TSA (taxe de solidarité additionnelle sur les contrats d'assurances), dont la branche famille n'a été affectataire qu'en 2016, pousse cependant fortement les recettes à la hausse parce que les encaissements du 1^{er} trimestre 2017 se rapportent à l'année 2016 alors qu'aucun encaissement n'a encore été perçu au 1^{er} trimestre 2016.

La progression de la CSG de 2,6% est tirée par la dynamique de l'assiette portant sur les revenus d'activité alors que la CSG sur les revenus de remplacement évolue plus modérément.

Côté dépenses, les prestations sociales progressent de 2,6% poussées par une croissance plus marquée des prestations d'action sociale alors que les prestations légales évoluent moins vite notamment du fait de leur faible revalorisation en avril 2016 (+0,1%).

Les soldes mensuels de ce début d'année suivent la courbe de l'année précédente avec cependant un léger écart en mars dû au recul des cotisations.

Branche famille • Soldes cumulés (en Md€)



Branche AT-MP du régime général

en milliards d'euros	2017 (p) *	%	Montant à fin Mars		Mars-17 / Mars-16	poids 2017
			2016	2017		
Total des dépenses	11,9	0,9%	2,7	2,7	0,4%	22,9%
Prestations sociales	8,8	0,9%	2,2	2,2	0,5%	25,2%
Transferts	2,2	0,7%	0,4	0,4	1,0%	17,3%
Charges de gestion courante	0,9	1,7%	0,1	0,1	-1,9%	14,3%
Autres charges	0,0	0,0%	0,0	0,0	n.s.	-8,5%
Total des recettes	12,8	2,1%	3,2	3,3	1,5%	25,4%
Cotisations sociales	12,4	0,7%	3,1	3,2	2,0%	25,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,1	9,0%	0,0	0,0	-71,7%	5,7%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	0,0	-100,0%	0,0	0,0	n.s.	n.s.
Charges liées au non recouvrement	-0,2	-46,7%	0,0	0,0	0,3%	21,3%
Transferts	0,0	-78,2%	0,0	0,0	-2,0%	-116,7%
Autres produits	0,5	16,3%	0,1	0,1	1,5%	23,2%
SOLDE	0,9		0,5	0,5		

* : Prévisions de la CCSS de juillet 2017

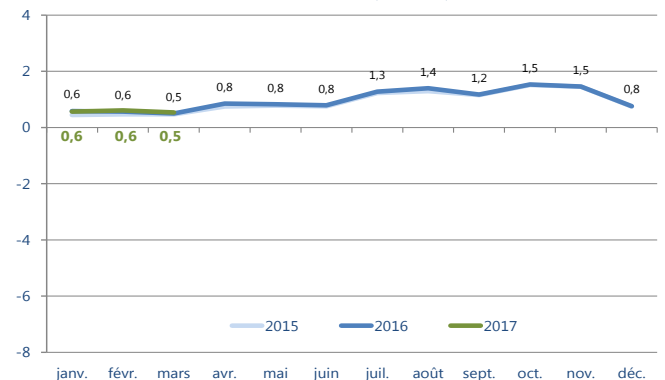
Le solde de la branche AT-MP à la fin du premier trimestre 2017 et identique à celui de 2016 à la même date (0,5 Md€).

Malgré un recul des rentes d'incapacité permanente (-2,2%), les prestations sociales augmentent de 0,5% tirées par les indemnités journalières en hausse de +5,9%. Les cotisations de la branche AT-MP augmentent de 2% par rapport à mars 2016 malgré la baisse de 0,04 point du taux de cotisation à compter de janvier 2017 en application de la LFSS pour 2017. Elles sont portées par une croissance de la masse salariale de +1,1% au 1^{er} trimestre.

La chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP, présentée isolément de la branche maladie pour la première fois, révèle une grande régularité d'une année sur l'autre. Ce constat est confirmé en ce début d'année 2017.

Branche AT-MP du régime général •

Soldes cumulés (en Md€)



Extension du champ de la publication :

Dans cette dernière partie, le champ de cette publication, qui avait été élargi en 2016 à de nouveaux régimes est à nouveau complété pour intégrer cinq autres régimes de retraite (la SNCF, la RATP, l'ENIM, le FSPOEIE et la CANSSM) ainsi que la CNSA.

Par ailleurs le régime de retraite des exploitants agricoles de la MSA qui apparaissait auparavant dans la première partie est désormais intégré dans cette dernière partie puisque le régime n'est pas aligné ni intégré financièrement au régime général.

Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, la section ci-après ajoute toutes les dépenses et les recettes mensuelles de ces organismes à celles présentées dans ce qui précède et qui ne concernaient que le régime général (étendu au champ de la LURA) et le FSV.

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³

en milliards d'euros	2017 (p) *	% évol	Montant à fin Mars		Mars-17/ Mars-16	poids 2017
			2016	2017		
Total des dépenses	435,5	2,2%	105,1	107,6	2,4%	24,7%
Prestations sociales	403,3	2,3%	100,1	102,4	2,3%	25,4%
Transferts	19,5	1,7%	3,2	3,4	6,4%	17,4%
Charges de gestion courante	12,6	-0,6%	1,8	1,8	-0,1%	13,9%
Autres charges	0,1	-15,7%	0,0	0,0	-58,0%	5,6%
Total des recettes	429,8	2,7%	97,9	100,0	2,2%	23,3%
Cotisations sociales	249,8	2,7%	61,7	62,5	1,3%	25,0%
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,2	71,0%	0,9	1,1	25,9%	17,7%
CSG	90,3	0,7%	19,9	20,6	3,3%	22,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	62,9	3,4%	13,2	14,2	7,3%	22,5%
Charges liées au non recouvrement	-2,0	12,3%	-0,4	-0,4	-0,6%	21,8%
Transferts	17,8	0,8%	1,7	1,5	-7,1%	8,6%
Autres produits	4,9	-4,4%	1,0	0,6	-41,4%	12,3%
SOLDE	-5,7		-7,2	-7,5		
dont solde toutes branches de la première partie	-5,8		-5,7	-5,7		

Le solde en mars 2017 des organismes de sécurité sociale qui correspond dans cette partie à 99% des dépenses totales des régimes obligatoires de base de sécurité sociale s'établit à -7,5 Md€ contre -7,2 Md€ en mars 2016.

Par rapport au solde toutes branches de la première partie de cette publication, le déficit se creuse de 1,8 Md€ contre 1,5 Md€ en mars 2016.

L'intégration des autres régimes ne modifie quasiment pas les évolutions observées sur les principaux postes pour le régime général. Seules exceptions : la CSG progresse de 3,3% (contre 3,8% pour le régime général et le FSV), la CNSA n'étant plus affectataire de CSG à compter de 2017 ; et les impôts et taxes sont en hausse de 7,3% au lieu de 8,5% en raison d'une moindre dynamique observée sur les régimes des exploitants agricoles et des industries électriques et gazières. Pour le premier c'est principalement le droit de consommation sur les alcools qui baisse et pour le second c'est la contribution tarifaire d'acheminement qui diminue.

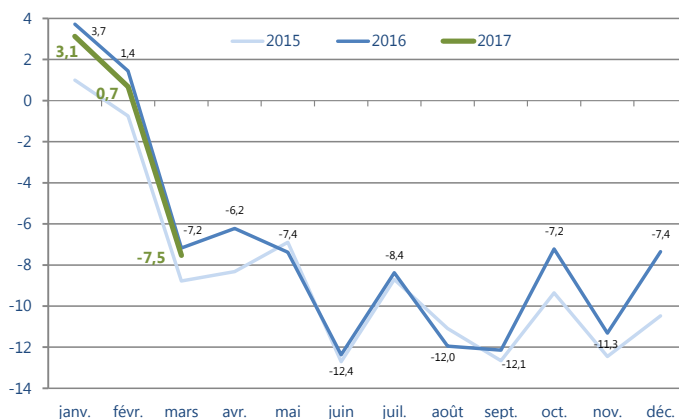
Tout au long de l'année, la chronique des soldes complétée des autres régimes vieillesse et de la CNSA se dégrade parce que la subvention d'équilibrage dont bénéficient plusieurs de ces régimes

n'est enregistrée qu'à la clôture des comptes, pour des montants pouvant être significatifs.

Ainsi, la subvention d'équilibre de l'État à la SNCF atteint 3,4 Md€ en 2016, celle du régime des mineurs et des ouvriers de l'État s'établit pour chacun d'eux à 1,3 Md€, la contribution au régime des marins est de 0,8 Md€ et celle qui est affectée au régime de la RATP est de 0,6 Md€. Au total 7,4 Md€ ont été comptabilisés en clôture des comptes 2016 pour équilibrer ces régimes.

Les soldes de ce début d'année 2017 suivent la trajectoire des années antérieures avec une légère dégradation pour les raisons qui ont été développées dans la première partie.

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³ ● Soldes cumulés (en Md€)



³ : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale regroupent la branche maladie de la PUMA, les branches vieillesse de base des régimes alignés, la branche famille, la branche AT-MP du régime général déjà présentés ci-dessus et auxquels sont ajoutés neuf autres régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIÉG, Exploitants agricoles de la MSA, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM), ainsi que la CNSA. L'ensemble de ces organismes correspond à 99% des charges des régimes de sécurité sociale de base.



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale

Ministère des solidarités et de la santé
Ministère de l'action et des comptes publics

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gov.fr

